

Du nouveau recensement au futur système d'échantillonnage des enquêtes ménages.

Nathalie CARON et Marc CHRISTINE
Insee, Unité Méthodes Statistiques

Le système d'échantillonnage des enquêtes ménages nationales à l'Insee, tel que nous le connaissons aujourd'hui avec la notion d'échantillon-maître, existe depuis 1962. Jusqu'à présent, six échantillons-maîtres ont été successivement mis au point après chaque recensement, le dernier né étant basé sur les données du recensement de 1999. L'échantillon-maître, constitué une fois pour toutes après chaque recensement, représente la base de sondage principale dans laquelle sont sélectionnés la plupart des échantillons des enquêtes ménages nationales jusqu'au recensement suivant.

L'exception notable à ce système est celle de l'enquête Emploi, qui fonctionne sur un système aréolaire depuis 1968. Son plan de sondage est aussi défini une fois pour toutes après chaque recensement de la population.

L'existence et le mode de constitution de ces deux types d'échantillons sont principalement liés au fait que les enquêtes ménages sont réalisées en face à face. Ainsi, pour limiter au maximum les frais de déplacements des enquêteurs, il convient de ne pas trop disperser les lieux d'enquêtes. L'échantillon-maître résulte donc d'un plan de sondage à plusieurs degrés, stratifié par catégories de communes, le nombre de degrés étant variable selon la strate. On distingue ainsi les communes rurales des communes urbaines, celles-ci étant classées selon la taille de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent. Pour tenir compte de la construction « neuve », c'est-à-dire réalisée depuis le dernier recensement, l'échantillon-maître est complété par une base de sondage des logements neufs constituée à partir des autorisations de permis de construire centralisées dans une base de données gérée par le Ministère de l'Équipement.

Pour l'échantillon Emploi, les unités finales de tirage sont des aires d'une vingtaine de logements en moyenne, qui sont constituées à partir de tirages « en cascade » d'unités géographiques (communes ou IRIS, puis secteurs découpés au sein de ces unités), eux-mêmes stratifiés selon des critères voisins de ceux de l'échantillon-maître. La construction « neuve » est prise en compte directement lors du passage des enquêteurs dans les aires.

Le nouveau recensement de la population substitue au comptage traditionnel organisé exhaustivement tous les 7 à 9 ans une technique d'enquêtes annuelles de recensement basée sur un échantillonnage de communes ou d'adresses qui est différent selon que les communes ont plus ou moins de 10 000 habitants. Mini-révolution dans l'histoire des recensements, elle implique de ce fait **une réflexion approfondie sur le nouveau système d'échantillonnage à mettre en place pour l'ensemble des enquêtes ménages.** Cette réflexion est actuellement en cours et l'objectif est de mettre en place ce nouveau système d'échantillonnage à l'horizon de la fin 2008.

Au delà des aspects méthodologiques liés à l'articulation du système de rotation du recensement avec le nouveau système d'échantillonnage, se posent en préalable des questions stratégiques qui conditionnent l'ensemble de notre réflexion. Ces questions portent principalement sur la persistance ou non des raisons qui ont poussé à la constitution d'un échantillon-maître et sur le maintien du système aréolaire de l'enquête Emploi, ainsi que sur la prise en compte d'éventuels besoins nouveaux.

Nous présentons donc dans le cadre de cette communication la synthèse de nos réflexions actuelles, stratégiques et méthodologiques, dans l'élaboration de l'architecture générale du futur système d'échantillonnage ainsi que les orientations privilégiées dans la suite du projet.